

Insee Flash

Provence-Alpes-Côte d'Azur



22 zones d'emploi pour décrire le fonctionnement du marché du travail

Provence-Alpes-Côte d'Azur compte 22 zones d'emploi nouvellement redéfinies, dont quatre transrégionales. Plus de huit actifs occupés sur dix travaillent dans leur zone d'emploi de résidence. La région se caractérise par la proximité des lieux de travail : un actif occupé sur deux travaille dans sa commune de résidence contre un tiers en moyenne nationale. Principal pôle d'emploi de leurs territoires respectifs, les villes de Marseille, Aix-en-Provence, Nice, Orange et Gap concentrent plus de la moitié des actifs occupés de leur zone d'emploi.

Anton Monsef, Pascale Rouaud (Insee), Rémi Belle (Direccte)

Insee Flash Provence-Alpes-Côte d'Azur N° 65 - septembre 2020

De nouvelles zones d'emploi pour étudier le marché du travail

La zone d'emploi constitue un territoire à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent. Il s'agit de l'espace le plus pertinent pour étudier le fonctionnement du marché du travail et pour adapter localement les politiques de l'emploi. Le nouveau zonage effectué par l'Insee et la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) partage la France en 306 zones d'emploi contre 318 pour le précédent zonage datant de 2010. Il mobilise une nouvelle méthode dans un souci d'harmonisation et de comparaison européennes (**Pour comprendre**).

Davantage de zones d'emploi transrégionales

Provence-Alpes-Côte d'Azur compte désormais 22 zones d'emploi (18 dans le précédent zonage), dont quatre transrégionales. Parmi les zones d'emploi de 2010, seule celle d'Avignon dépassait les frontières régionales. En 2020, s'y ajoutent la zone d'Arles ainsi que celles de Bollène-Pierrelatte et de Valréas. Dans les zones d'emploi d'Avignon et d'Arles, un habitant sur cinq réside dans le Gard. Celles de Bollène-Pierrelatte et de Valréas se composent majoritairement de résidents d'Auvergne-Rhône-Alpes (sept sur dix pour Bollène-Pierrelatte et plus d'un sur deux pour Valréas).

Cinq zones d'emploi apparaissent : Carpentras et Valréas autour d'Avignon, Bollène-Pierrelatte autour d'Orange, Brignoles autour de Toulon et Sainte-Maxime autour de Fréjus. La nouvelle zone d'emploi de Martigues-Salon recouvre pratiquement le périmètre des anciennes zones de Salon-de-Provence et Istres-Martigues.

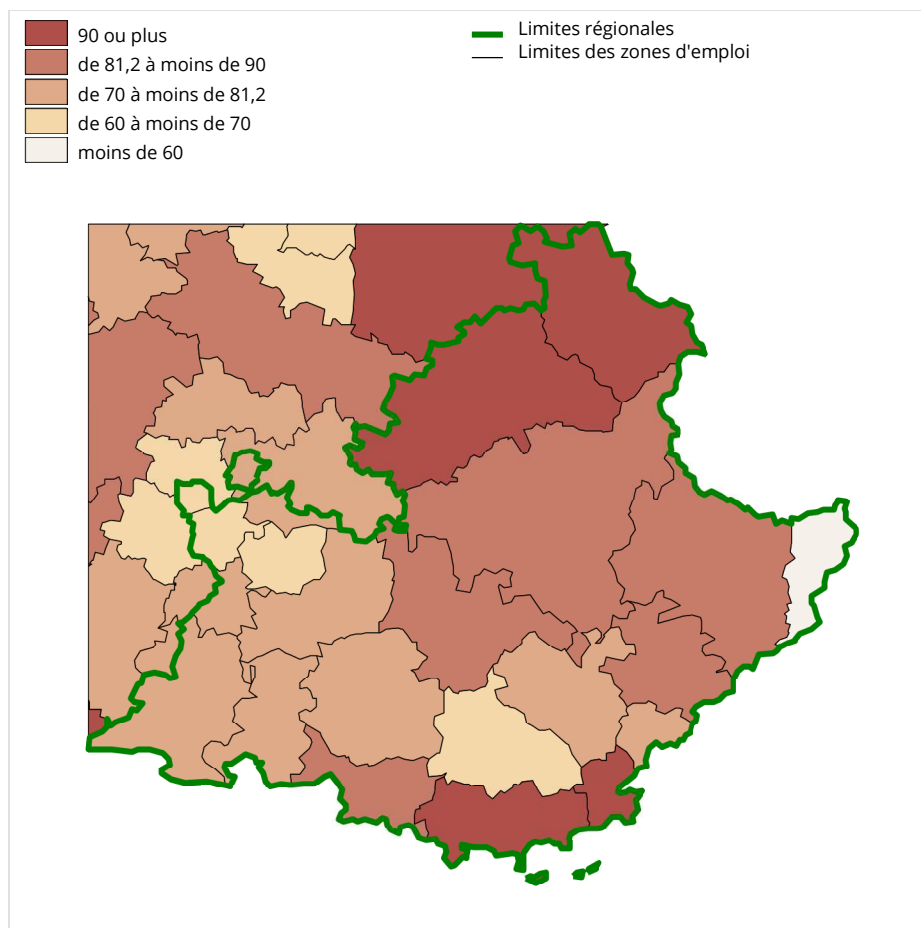
La zone d'emploi la plus peuplée est celle de Marseille avec 1 219 600 habitants et 477 000 emplois en 2017, suivie de celles de Nice (600 600 habitants, 225 500 emplois) et Toulon (568 900 habitants, 208 000 emplois). La moins peuplée est celle de Briançon avec 34 900 habitants et 16 200 emplois.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, la moitié des actifs vivent et travaillent dans la même commune

Dans les zones d'emploi de la région, 81,2 % des actifs occupés travaillent dans la zone où ils habitent (78,6 % en France métropolitaine). Dans celles de Briançon, Gap, Toulon et Sainte-Maxime, plus de neuf actifs occupés sur dix sont dans ce cas (**figure 1**). Cette stabilité reflète, dans certains cas, l'importance des flux entre communes proches : dans les zones de Cannes, Toulon, Manosque et Avignon, plus de quatre actifs occupés sur dix travaillent hors de leur commune de résidence dans la même zone d'emploi.

Elle traduit surtout la proximité des lieux de travail : un actif occupé sur deux travaille dans sa commune de résidence, contre un sur trois en France métropolitaine. La présence de grandes villes, le caractère montagneux d'une partie du territoire, la forte part de travailleurs indépendants expliquent en partie cette particularité régionale. À Marseille, Nice, Gap, Digne ou encore Saint-Tropez, les trois quarts des habitants ayant un emploi travaillent dans la commune.

Figure 1 – Parmi les actifs occupés qui habitent la zone d'emploi de Briançon, 93,7 % y travaillent
Part des actifs occupés qui travaillent dans leur zone d'emploi de résidence (en %)



Champ : actifs occupés au lieu de résidence.

Source : Insee, recensement de population 2017

Dans cinq zones d'emploi, une seule commune emploie plus de la moitié des actifs occupés

Dans les zones d'emploi de Marseille, Aix-en-Provence, Nice, Orange et Gap, l'emploi se concentre dans la ville la plus peuplée du territoire : plus de la moitié des actifs occupés y travaillent. Ces pôles d'emploi sont tous attractifs. En particulier, la ville d'Aix-en-Provence offre 1,6 emploi pour un actif occupé résident (1,3 pour celle de Gap). Les villes d'Avignon, Draguignan et Briançon constituent également le seul pôle d'emploi attractif de leurs zones d'emploi respectives (**figure 2**).

L'emploi s'organise autour de deux pôles dans les zones d'emploi de Digne-les-Bains (Digne et Sisteron), Toulon (Toulon et Hyères), Carpentras (Carpentras et Monteux) et Manosque (Manosque et Saint-Paul-Lès-Durance). Cette dernière commune est très attractive du fait de la présence du Commissariat à l'énergie atomique et du chantier Iter. Par contre, Monteux est un pôle résidentiel (0,8 emploi par actif occupé résident), dont les habitants travaillent souvent à Carpentras ou Avignon.

Au moins trois pôles dans dix zones d'emploi

Les zones de Fréjus, Cannes, Brignoles, Valréas, Sainte-Maxime, Cavaillon, Bollène-Pierrelatte et Menton présentent trois pôles d'emploi. Les pôles des zones de Valréas (Valréas, Nyons, Vaison-la-Romaine) et de Bollène-Pierrelatte (Bollène, Pierrelatte, Saint-Paul-Trois-Châteaux) sont tous attractifs. En particulier, la commune de Pierrelatte accueille des travailleurs des deux autres pôles du territoire, avec la présence de la centrale nucléaire du Tricastin. Dans la zone de Valréas, les flux entre les pôles sont plus limités.

Dans les six autres territoires, au moins un des trois pôles est résidentiel. C'est le cas de l'Isle-sur-la-Sorgue dans la zone d'emploi de Cavaillon et de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume dans la zone de Brignoles.

Dans celle de Sainte-Maxime, le pôle de Cogolin est résidentiel, celui de Saint-Tropez très attractif.

Dans la zone de Cannes, la commune de Grasse est résidentielle tandis que Cannes et Antibes sont des pôles attractifs. Comme Biot, Mougins, Valbonne et Vallauris, Antibes est située sur la technopole de Sophia Antipolis, qui attire de nombreux travailleurs.

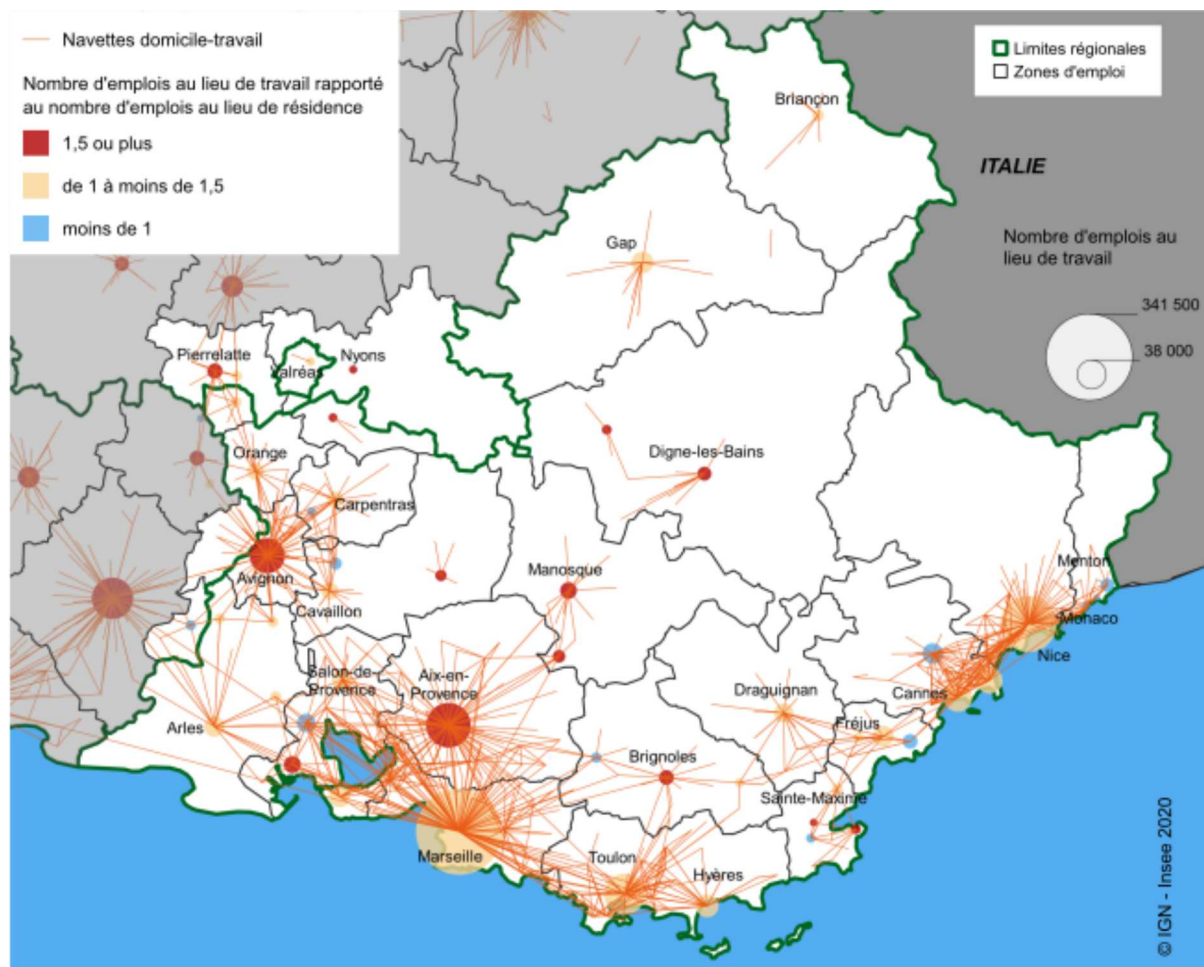
Dans la zone d'emploi de Menton, le marché du travail s'organise autour de Monaco, où travaillent quatre actifs occupés résidents sur dix. Menton, Beausoleil et Roquebrune-sur-Argens sont tous résidentiels. Hors Monaco, la part des actifs occupés habitant et travaillant dans la zone n'est que de 45,7 % (**figure 3**) ; en incluant le pôle monégasque, elle dépasserait 80 %.

Parmi les quatre pôles d'emploi de la zone de Martigues-Salon, Fos-sur-Mer, qui abrite la plus grande partie du complexe industrialo-portuaire du Grand Port maritime, est très attractif, tandis qu'Istres est davantage résidentiel.

La zone d'emploi d'Arles s'organise autour de la commune éponyme, pôle principal, et de quatre « petits » pôles que sont Tarascon, Beaucaire, Saint-Rémy-de-Provence et Saint-Martin-de-Crau.

Figure 2 – Aix-en-Provence et Avignon, deux grands pôles d'emploi attractifs

Principaux flux domicile-travail entre communes, nombre d'emplois des pôles d'emploi et rapport entre emplois au lieu de travail et emplois au lieu de résidence



Lecture : 341 500 personnes travaillent à Marseille, qui concentre 71,6 % des emplois de la zone d'emploi. La ville offre 1,1 emploi par actif occupé résident.

Note : seuls les flux de travailleurs supérieurs à 150 sont représentés. Les résidents de Monaco n'étant pas concernés par le recensement, le nombre total d'actifs travaillant à Monaco n'est pas connu.

Source : Insee, recensement de population 2017

Figure 3 – Chiffres-clés des 22 nouvelles zones d'emploi

Zone d'emploi	Population résidente au 01/01/2017	Emplois au lieu de résidence	Emplois au lieu de travail	Part des actifs occupés qui travaillent dans leur commune de résidence (en %)	Part des actifs occupés travaillant dans la zone d'emploi hors de leur commune de résidence (en %)	Part des actifs occupés qui travaillent dans leur zone d'emploi de résidence (en %)	Temps de trajet domicile-travail (troisième quartile, en minutes)
Arles	141 100	50 500	48 000	48,3	22,9	71,2	20
Avignon	281 400	106 500	115 400	37,1	40,5	77,5	15
Bollène-Pierrelatte	77 900	29 100	30 600	34,8	35,0	69,7	18
Valréas	63 100	22 700	21 400	45,7	33,7	79,3	16
Aix-en-Provence	401 800	168 900	166 400	40,0	31,2	71,2	26
Briançon	34 900	15 600	16 200	54,6	39,1	93,7	9
Brignoles	133 200	49 300	35 800	35,0	25,4	60,4	37
Cannes	432 100	170 800	170 600	41,8	44,3	86,1	15
Carpentras	94 200	35 900	28 900	35,3	27,8	63,1	20
Cavaillon	126 200	48 900	46 600	42,5	29,3	71,7	19
Digne-les-Bains	81 700	31 200	30 500	48,0	38,3	86,3	15
Draguignan	117 600	43 300	38 400	47,4	28,3	75,7	19
Fréjus	112 900	39 300	38 600	52,0	28,4	80,4	12
Gap	105 100	42 300	41 700	56,2	35,8	92,0	14
Manosque	90 000	33 500	36 400	41,2	41,7	82,9	23
Marseille	1 219 600	444 600	477 000	67,7	21,6	89,3	26
Martigues-Salon	313 800	124 700	111 300	40,5	30,1	70,6	28
Menton	81 800	34 300	18 600	32,7	12,9	45,7	11
Nice	600 600	237 000	225 500	54,9	29,9	84,8	15
Orange	68 100	26 400	23 800	38,4	23,2	61,6	25
Sainte-Maxime	57 200	22 300	24 800	55,1	37,6	92,7	11
Toulon	568 900	210 300	208 000	46,1	44,9	91,0	12
Ensemble des 22 zones d'emploi de Provence-Alpes-Côte d'Azur	5 203 200	1 987 400	1 954 500	49,7	31,5	81,2	18
France métropolitaine	64 639 100	26 260 000	25 826 100	33,7	44,9	78,6	20

Lecture : la zone d'emploi d'Arles compte 141 100 habitants, dont 50 500 ont un emploi. Par ailleurs, la zone compte 48 000 emplois sur son territoire. Parmi les actifs ayant un emploi qui habitent dans la zone d'Arles, 48,3 % travaillent dans leur commune de résidence et 22,9 % travaillent dans une autre commune de la zone ; au total, 71,2 % travaillent dans la zone. Les trois quarts des actifs occupés de la zone d'emploi d'Arles mettent moins de 20 minutes en heures pleines pour se rendre sur leur lieu de travail.

Note : les données pour les zones d'emploi transrégionales incluent la partie hors Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les personnes qui travaillent en France et résident à l'étranger ne sont pas prises en compte dans le recensement. De ce fait, pour la France métropolitaine, le nombre d'emplois au lieu de résidence est supérieur au nombre d'emplois au lieu de travail.

Source : Insee, recensement de la population 2017, distancier Méric

Définitions

Dans cette publication, on désigne par **pôle d'emploi** toute commune qui accueille plus de 2 000 emplois et plus de 10 % des actifs occupés de sa zone d'emploi. Un **pôle** est dit **attractif** si le nombre d'emplois qu'il propose est supérieur au nombre d'actifs résidents. Sinon le pôle est **résidentiel**.

Documentation

Les zones d'emploi forment un zonage d'étude sur l'ensemble de la France qui existe depuis 1984, régulièrement mis à jour pour tenir compte de l'évolution de l'économie locale. Construite à partir des déplacements domicile-travail, une zone d'emploi est un ensemble de communes à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent. La révision du zonage de 2020 s'appuie sur une méthodologie développée par Eurostat, permettant ainsi de comparer plus facilement les pays européens. Un autre objectif est d'avoir une méthode la plus homogène possible sur le territoire. Contrairement aux zones précédentes construites région par région, les nouvelles zones sont issues de paramètres nationaux.

La méthode repose sur un procédé itératif fondé sur l'analyse des déplacements domicile-travail entre les différentes zones : à chaque étape, des communes (ou groupes de communes agrégées précédemment) sont agrégées en fonction des échanges domicile-travail. Un des intérêts de cet algorithme est qu'il prend en compte les flux sortants d'une zone mais aussi les flux entrants, si bien que certaines communes, qui peuvent sembler dépendantes en termes d'emplois d'un pôle, peuvent se voir affecter à une autre zone parce que beaucoup d'actifs viennent y travailler. Un ensemble de communes agrégées constitue une zone d'emploi dès lors qu'il satisfait à des critères de taille (nombre d'emplois) et de stabilité (part élevée des actifs travaillant et résidant dans la zone).

Un des principaux résultats de cette nouvelle méthode de constitution est un rééquilibrage des zones en nombre d'actifs et un ensemble plus homogène que celui obtenu en 2010. C'est particulièrement vrai autour des grandes métropoles qui, en 2010, avaient tendance à agréger de nombreuses communes. La nouvelle méthode permet de limiter la taille des zones d'emploi laissant ainsi se construire d'autres zones autour des grands pôles. Ainsi, par exemple, la zone d'emploi de Brignoles apparaît autour des agglomérations d'Aix-en-Provence, Marseille, Toulon et Draguignan.

Pour en savoir plus

- › Dubois M., Lefebvre M., Levy D., « **L'orientation économique des zones d'emploi : entre spécialisation et diversification des économies locales** », *Insee Première* n° 1814, septembre 2020
- › Adaoust S., Belle R., « **Les 18 nouvelles zones d'emploi de Provence-Alpes-Côte d'Azur** », *Insee Paca Synthèse* n° 16, juin 2011



Institut national de la statistique et des études économiques
Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur - 17 rue Menpenti - CS 70004 - 13395 Marseille Cedex 10
Directeur de la publication : Alberto Lopez